



PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 3 septembre 2009.

Sont présents formant quorum:

- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M^{me} la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
- M. le conseiller André Demers, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le conseiller Conrad Verret, Québec
- M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- M^{me} la mairesse Danielle Roy-Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. le conseiller Jean-Marie Matte, Québec
- M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
- M^{me} la conseillère Denise Trudel, Québec
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M^{me} la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

La séance est ouverte.

Désignation d'un président de séance

Résolution n° C-2009-50

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de Québec, appuyée par Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de Québec, il est unanimement résolu :

En l'absence du président et du vice-président du conseil, de désigner M. François Picard pour présider la séance.

Adoptée

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2009-51

Il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Octroi des contrats d'acquisition du mobilier des futurs bureaux de la CMQ

Résolution n° C-2009-52

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De retirer l'addenda à l'offre de location de La Capitale relatif à une allocation additionnelle pour l'acquisition de mobilier.

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble des lots le contrat d'acquisition du mobilier pour le futur siège social de la CMQ à Pouliot & Leclerc.

Référence : Mémoire du 3 septembre 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-194
Responsable : Directeur général

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres du conseil.

Période de questions du public

Aucune question du public.

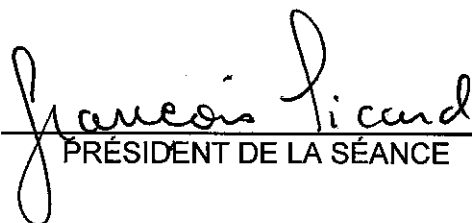
Clôture de la séance

Résolution n° C-2009-53

Il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée


PRÉSIDENT DE LA SÉANCE


SECRÉTAIRE